

Brèves HEOL

2ème trimestre 2024

MaPrimeRénov', une aide pour changer son chauffage ou chauffe-eau

Le dispositif d'aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov est désormais scindé en deux, avec l'option « simple » ou l'option « parcours accompagné ».

Concernant l'option « simple », il s'agit d'une aide pour remplacer son chauffage ou son chauffe-eau par un système décarboné comme un appareil au bois, une pompe à chaleur, un chauffe-eau thermodynamique ou un chauffe-eau solaire.

Elle est donnée aux propriétaires occupants et bailleurs d'un logement de plus de 15 ans* occupé à titre de résidence principale. Elle exclue les ménages aux ressources « supérieures » et, à partir de juillet, les logements avec une étiquette énergie F ou G.

Il s'agit d'un montant forfaitaire qui dépend des travaux réalisés et des ressources du ménage. En complément, il est possible de financer des travaux d'isolation (rampants de toiture, murs) et le remplacement de fenêtres en simple vitrage.

Pour en bénéficier, il est obligatoire de fournir un DPE (diagnostic de performance énergétique). La demande est à réaliser sur le site www.maprimerenov.gouv.fr. Il est également possible de faire appel à un mandataire qui se chargera de monter votre dossier ; il s'agit dans ce cas d'une prestation payante.

*Seuil abaissé à 2 ans en cas de remplacement d'une chaudière fioul.

Heol vous offre un conseil neutre et gratuit pour vos projets de construction, rénovation thermique et économies d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org

MaPrimeRénov' « parcours accompagné » pour financer la rénovation globale d'un logement

Le dispositif MaPrimeRénov' Parcours accompagné concerne tous les propriétaires d'un logement principal de plus de 15 ans, sans conditions de revenus. Il incite les porteurs de projets à réaliser une rénovation globale en une ou deux étapes, sur une période de 5 ans maximum.

Il impose un gain d'au moins deux classes énergétiques par rapport à l'état initial, défini par un audit réalisé au préalable. Le projet doit inclure au minimum deux gestes d'isolation (parmi toiture, mur, sol, fenêtre) et doit exclure d'installer un chauffage fonctionnant majoritairement aux énergies fossiles. Pour bénéficier de l'aide, il est également interdit de garder un chauffage fonctionnant au fioul ou au charbon.

Le montant maximum est plafonné selon les performances attendues (2,3 ou 4 sauts de classe énergétique) et les revenus des ménages. Il peut atteindre jusqu'à 90 % du prix des travaux dans le meilleur des cas.

Pour solliciter cette aide, il est impératif de se faire accompagner par un conseiller spécialisé appelé « Mon Accompagnateur Rénov' » (MAR). Il est chargé de réaliser un audit énergétique en début de parcours puis d'évaluer la qualité des travaux à posteriori. La prestation inclue aussi un soutien administratif et le montage du dossier. Elle est financée en partie ou en totalité par les aides.

La demande est à réaliser en ligne sur le site de l'ANAH : <https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/nouvelle>

Heol vous offre un conseil neutre et gratuit pour vos projets de construction, rénovation thermique et économies d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org

Les certificats d'économie d'énergie (CEE), une aide pour les travaux de rénovation énergétique

L'Etat impose aux acteurs privés de contribuer à la transition énergétique en apportant une aide financière à leurs clients qui réalisent des travaux de rénovation énergétique : ce sont les certificats d'économie d'énergie (CEE). Cette aide s'adresse à tous - propriétaire, locataire ou bailleur - peu importe leurs ressources.

Les CEE sont proposés par de nombreux fournisseurs d'énergie, sites spécialisés, grandes surfaces, magasins de bricolage ainsi que certains artisans. Ils sont soit déduits du devis soit versés sous forme d'argent/de bons d'achat.

La plupart des travaux de rénovation énergétique sont éligibles. Les montants peuvent varier de quelques dizaines d'euros à quelques centaines, voire milliers d'euros pour les travaux les plus performants (isolation, système de chauffage...). Il est possible de faire des simulations de prime sur de nombreux sites en ligne. Attention, les demandes sont à formuler avant signature du devis.

Les CEE sont compatibles avec l'ensemble des aides à l'exception de MaPrimeRénov' Parcours accompagné qui les inclue déjà. Vous trouverez plus d'informations sur les aides financières à la rénovation sur <https://www.heol-energies.org/les-aides-financieres>.

Heol vous offre un conseil neutre et gratuit pour vos projets de construction, rénovation thermique et économies d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org